

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014-A010-DE
Date de télétransmission : 25/02/2014
Date de réception préfecture : 25/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A010

OBJET : Finances - Création d'AP/CP - Budget principal

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dabha - BRAMI Héliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_02

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources - Finances

Objet : Création d'AP/CP du Budget Principal
Décision du conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisation de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations.

I. Création d'autorisations de programme

Pour 2014, il convient d'ouvrir les nouvelles autorisations de programme suivantes :

➤ En matière d'appui aux communes

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec les communes, il convient d'ouvrir les autorisations de programmes suivantes :

Communes	TOTAL	CP2014	Reste à Financer après 2014
Aix en Provence	68 590 900 €	7 293 800 €	61 297 100 €
Beaurecueil	2 053 000 €	410 500 €	1 642 500 €
Bouc Bel Air	25 893 400 €	2 981 200 €	22 912 200 €
Cabries	7 115 500 €	1 032 000 €	6 083 500 €
Chateauneuf le Rouge	5 000 000 €	1 125 000 €	3 875 000 €
Eguilles	3 263 000 €	1 386 500 €	1 876 500 €
Jouques	3 190 300 €	300 300 €	2 890 000 €
Lambesc	14 339 200 €	2 492 000 €	11 847 200 €
Le Puy Sainte Reparade	16 948 600 €	2 847 700 €	14 100 900 €
Tholonet	4 150 000 €	432 500 €	3 717 500 €
Les Pennes Mirabeau	28 370 200 €	3 632 700 €	24 737 500 €
Meyrargues	6 111 900 €	891 000 €	5 220 900 €
Rognes	4 290 000 €	792 200 €	3 497 800 €
Saint-Antonin-Sur-Bayon	940 000 €	240 000 €	700 000 €
Saint Cannat	4 510 000 €	526 500 €	3 983 500 €
Saint Estève Janson	5 585 500 €	865 100 €	4 720 400 €
Saint Paul Lez Durance	2 371 300 €	443 300 €	1 928 000 €
Simiane Collongue	11 764 600 €	500 500 €	11 264 100 €
Vauvenargues	1 523 800 €	57 500 €	1 466 300 €
Venelles	12 590 000 €	1 330 000 €	11 260 000 €
Vitrolles	23 868 500 €	3 241 100 €	20 627 400 €
TOTAUX	252 469 700 €	32 821 400 €	219 648 300 €

➤ **En matière d'aménagements structurants**

En complément des actions pilotées directement par la CPA, il apparaît nécessaire d'engager un partenariat avec le Conseil Général des Bouches du Rhône en vue de faciliter la réalisation des déviations et aménagements de routes départementales attendus par les acteurs et habitants de notre territoire, de permettre l'amélioration des déplacements et de contribuer au développement économique du Pays d'Aix.

A ce titre, il convient d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 32 M€ afin de soutenir ces aménagements structurants d'infrastructures et de dynamiser la réalisation effective de ces opérations :

	Montant AP	CP 2014	Reste à financer
Convention de partenariat CPA / CG13	32 000 000 €	---	32 000 000 €

Il convient également d'ouvrir une autorisation de programme afin de lancer les études relatives au complément de l'échangeur A8-A51 au niveau d'Aix en Provence. En effet, lors de la création du réseau autoroutier, le système d'échange A8/A51 n'a pas été achevé, obligeant les usagers de la liaison Lyon-Sisteron dans les deux sens à transiter via l'accès autoroutier du jas de Bouffan.

Afin de pouvoir engager la première phase de travaux, la CPA et ASF, en qualité de concessionnaire autoroutier, ont convenu de signer une convention d'études du complément du système d'échanges. A ce titre, il convient de créer une autorisation de programme d'un montant de 1 M€ :

	Montant AP	CP 2014	Reste à financer
Convention de partenariat CPA / ASF	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €

➤ **En matière de politique culturelle**

Il convient d'ouvrir une autorisation de programme de 17 M€ afin de lancer la construction d'un équipement de création et de diffusion des musiques actuelles, outil d'accueil du public et de développement et de rayonnement pour les groupes du Pays d'Aix entrant dans le cadre du réseau national des scènes de musique actuelles « SMAC ».

Ce lieu de vie et de pratique culturelle doit s'inscrire dans le cadre de la création et l'aménagement d'une nouvelle ZAC sur le quartier de la Constance à Aix en Provence.

	Montant AP	CP 2014	Reste à financer
Construction d'un équipement de musiques actuelles	17 000 000 €	200 000 €	16 800 000 €

II. Modification d'autorisations de programme

➤ En matière de grands projets

La CPA a approuvé lors du Conseil de Communauté du 30 juin 2011 une convention financière avec la Région PACA et RFF relative à l'élargissement du Pont-rail de Trets pour un montant de 970.000 €HT, et une participation de la CPA de 600.000 €TTC.

Des dépenses supplémentaires sont rendues nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des travaux.

Il vous est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme existante afin d'approuver l'avenant financier d'un montant global de 82.480 €HT, comme suit :

	Montant initial de l'AP	Montant révisé de l'AP	Déjà Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer
Pont Rail de Trets	600 000 €	679 000 €	151 .225 €	305 000 €	222 775 €

➤ En matière de développement économique

La SEMEPA, agissant en mandataire délégué de l'opération de création du bassin de la Malle à Bouc Bel Air, a abouti sur un protocole transactionnel avec l'entreprise Berthouly ayant réalisé les travaux. Pour financer ce protocole s'élevant à 70.554 €, la CPA doit augmenter l'autorisation de programme de 70.000 € comme suit :

	Montant initial de l'AP	Montant révisé de l'AP	Déjà Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer
Bouc Bel Air – Bassin de la Malle	700 000 €	770 000 €	699 200 €	70 800 €	0 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 16 Décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes :

Communes	TOTAL	CP2014	Reste à Financer après 2014
Aix en Provence	68 590 900 €	7 293 800 €	61 297 100 €
Beaurecueil	2 053 000 €	410 500 €	1 642 500 €
Bouc Bel Air	25 893 400 €	2 981 200 €	22 912 200 €
Cabries	7 115 500 €	1 032 000 €	6 083 500 €
Chateauneuf le Rouge	5 000 000 €	1 125 000 €	3 875 000 €
Eguilles	3 263 000 €	1 386 500 €	1 876 500 €
Jouques	3 190 300 €	300 300 €	2 890 000 €
Lambesc	14 339 200 €	2 492 000 €	11 847 200 €
Le Puy Sainte Reparade	16 948 600 €	2 847 700 €	14 100 900 €
Tholonet	4 150 000 €	432 500 €	3 717 500 €
Les Pennes Mirabeau	28 370 200 €	3 632 700 €	24 737 500 €
Meyrargues	6 111 900 €	891 000 €	5 220 900 €
Rognes	4 290 000 €	792 200 €	3 497 800 €
Saint-Antonin-Sur-Bayon	940 000 €	240 000 €	700 000 €
Saint Cannat	4 510 000 €	526 500 €	3 983 500 €
Saint Estève Janson	5 585 500 €	865 100 €	4 720 400 €
Saint Paul Lez Durance	2 371 300 €	443 300 €	1 928 000 €
Simiane Collongue	11 764 600 €	500 500 €	11 264 100 €
Vauvenargues	1 523 800 €	57 500 €	1 466 300 €
Venelles	12 590 000 €	1 330 000 €	11 260 000 €
Vitrolles	23 868 500 €	3 241 100 €	20 627 400 €
TOTAUX	252 469 700 €	32 821 400 €	219 648 300 €

	Montant AP	CP 2014	Reste à financer
Convention de partenariat CPA / CG 13	32 000 000 €	---	32 000 000 €
Convention de partenariat CPA / ASF	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
Construction d'un équipement de musiques actuelles	17 000 000 €	200 000 €	16 800 000 €

➤ **APPROUVER** l'augmentation des autorisations de programme suivantes :

	Montant initial de l'AP	Montant révisé de l'AP	Déjà Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer
Pont Rail de Trets	600 000 €	679 000 €	151 .225 €	305 000 €	222 775 €
Bouc Bel Air – Bassin de la Malle	700 000 €	770 000 €	699 200 €	70 800 €	0 €

OBJET : Finances - Création d'AP/CP - Budget principal

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN 2014